

Signature du traité entre la Vénézuela et la Grande-Bretagne.

Washington, 2 février.—Le traité conclu entre la Vénézuela et la Grande-Bretagne, en règlement de la question de frontières si longtemps pendante, a été signé cette après-midi à quatre heures, 30, au département d'Etat, à Washington, par Sir Julian Pauncefote, ambassadeur d'Angleterre, et Jose Andrade, ministre de la Vénézuela.

A Canton. Canton, Ohio, 2 février.—Il n'y avait aucun avocat des candidats aux fonctions ministérielles à la résidence de M. McKinley, aujourd'hui.

Consecration d'un évêque.

Albany, Etat de New York, 2 février.—La consecration du révérend James Dow Morrison, L. D., D. D., d'Oppenheim, N. Y., évêque évêque de Duluth, a eu lieu aujourd'hui à la cathédrale de tous les Saints, à Albany, devant une immense assemblée composée de notabilités de la contrée.

La Gazette de St-James.

Londres, 2 février.—La Gazette de St-James, commentant la probabilité de l'abandon du traité d'arbitrage par le président Cleveland, fait les remarques suivantes: Ce n'est pas, si le président Cleveland, ou son successeur, se demandait d'adopter un traité amendé, il serait tout naturel pour nous de le faire et de nous en tenir au nom de la République en termes amicaux avec les Etats-Unis.

En cas de mort, le conseil judiciaire suprême d'Angleterre, ou la cour suprême des Etats-Unis, remplira la vacance à la majorité des voix. Dans ses décisions sur les questions en litige le tribunal sera gouverné par les règlements suivants: A.—La possession indubitable pendant cinquante années constituera un titre de propriété;

B.—Les arbitres pourront reconnaître des droits et des réclamations présentés sur d'autres bases, conformément aux lois internationales; C.—En établissant la ligne de frontière, si le tribunal découvre que le territoire d'une des parties était occupé à la date de la conclusion du traité par des sujets ou des citoyens de l'autre partie, il sera donné à cette occupation tel effet que la raison, la justice, les principes des lois internationales et l'équité dictent.

Les arbitres se réuniront à Paris soixante jours après que les documents imprimés leur auront été remis. Tout changement de lieu de réunion est laissé à la discrétion du tribunal.

Toutes les questions soumises au tribunal y compris la décision finale seront déterminées par la majorité des membres. Chacune des parties contractantes nommera un agent qui assistera aux séances du tribunal et la représentera dans toutes les questions relatives à la tâche du tribunal.

Des mesures sont prises pour la présentation des arguments et des réfutations imprimés; tous les documents et tous les rapports seront à la disposition des deux parties. S'il est possible, le tribunal rendra sa décision trois mois après la clôture des débats.

Autre Tribunal d'Arbitrage.

Berne, Suisse, 2 février.—Le Bundesrath a nommé trois arbitres pour le règlement du différend entre la Colombie et la Grande-Bretagne au sujet de la construction d'un chemin de fer reliant la rivière Magdalena à la ville de Medellin.

An Pérou.

Lima, Pérou, 2 février.—Par vote de Galvaston, Texas.—On annonce que le chargé d'affaires des Etats-Unis à Lima, agissant d'après les instructions de son gouvernement, a demandé la mise en liberté immédiate de M. M. de la Cruz, patron de la barque américaine Uno's John, arrivée d'Europe au Callao le 13 décembre dernier et partie pour Port Town le 14 janvier suivant.

Protestation du gouvernement français.

Paris, 2 février.—Le gouvernement français a envoyé au khédive une protestation contre l'occupation de la Haute-Egypte par les troupes d'un prince d'Angleterre pour les dépenses de l'expédition anglo-égyptienne à Dongola.

Le gouvernement français fait remarquer que la voie à suivre est d'adresser à la commission internationale.

Le gouvernement français fait remarquer que la voie à suivre est d'adresser à la commission internationale.

Le gouvernement français fait remarquer que la voie à suivre est d'adresser à la commission internationale.

Le gouvernement français fait remarquer que la voie à suivre est d'adresser à la commission internationale.

En appel.

Berlin, Allemagne, 2 février.—Le procès en appel du jugement condamnant à neuf mois de prison E. F. Knoche, un propriétaire américain du chevron, pour avoir été le jumeau Bethel sous le nom de Hattie Knoche, et l'avoir fait partir dans des courses sur des champs allemands, a commencé aujourd'hui à Berlin.

Mort du baron de Soubeyran.

Paris, 2 février.—Le baron de Soubeyran, un député bien connu, est mort à 81 ans le 28 janvier. Il était entré dans la vie publique en 1849.

Erreur.

Londres, 2 février.—D'après un communiqué que l'on a reçu de la part de Windisch Graetz qui est mort dans l'île de Corse, et non le prince Alfred Windisch Graetz, ancien président du conseil des ministres d'Autriche, comme on l'avait annoncé.

Nouveau Traité d'Extradition.

Berne, Suisse, 2 février.—Le conseil fédéral de la Suisse a soumis au gouvernement des Etats-Unis le projet d'un nouveau traité d'extradition, en remplacement des traités existants, qui ont été ratifiés par les Etats-Unis en 1842.

Allocation.

Londres, 2 février.—La Chambre des Communes a adopté aujourd'hui par 325 voix contre 110 la résolution présentée par M. Balfour pour accorder l'aide de l'Etat aux écoles de volontaires. On estime que la mise à exécution de ce plan entraînera une dépense annuelle de \$3,802,500.

Répression.

Londres, 2 février.—Une dépêche officielle de Lima, Pérou, annonce que le gouvernement a pris des mesures pour la répression des crimes de l'arbitrage entre deux pays en relations plus intimes par la langue commune et le sang que les autres pays du monde.

Il n'est pas possible de dire que les habitants des Etats-Unis sont nos cousins. Bien entendu, cette tradition a été favorisée par le fait qu'il y a eu moins de guerres entre les Etats-Unis et l'Europe que dans d'autres pays du monde.

Il n'est pas possible de dire que les habitants des Etats-Unis sont nos cousins. Bien entendu, cette tradition a été favorisée par le fait qu'il y a eu moins de guerres entre les Etats-Unis et l'Europe que dans d'autres pays du monde.

Les victimes de la peste.

Londres, 3 janvier.—Une dépêche de Bombay au Times dit qu'il y a eu jeudi dans cette ville quarante-deux décès causés par la peste, et cinquante-et-un à Karachi.

La peste dans le Belonchistan.

Constantinople, 2 février.—Des avis reçus par les autorités de Constantinople annoncent que la peste a fait son apparition à Djivardit, dans le Belonchistan.

"Le Standard"

Londres, 3 février.—Dans un article de fond le Standard approuve le choix des arbitres de la question vénézuelienne et ajoute: Nous estimons qu'il n'y a plus aucun délai à apporter au rétablissement des relations diplomatiques directes entre la Vénézuela et la Grande-Bretagne.

Visite de Guillaume au Tsar.

Londres, 3 février.—Une dépêche de Berlin au Standard donne des détails sur la visite projetée de l'empereur Guillaume au Tsar.

Ces détails ont été traduits pendant le récent séjour du comte Mouraviev, ministre des affaires étrangères de Russie, à Berlin.

Marchés Divers.

Paris, 2 février.—Le marché des blés est calme, les prix sont en baisse. Le blé de France est à 122 francs, le blé étranger à 120 francs.

Marchés Divers.

Paris, 2 février.—Le marché des blés est calme, les prix sont en baisse. Le blé de France est à 122 francs, le blé étranger à 120 francs.

Bulletin Financier.

Mardi, 2 février 1897.

Table of financial data including bond prices, exchange rates, and market news. Columns include various financial instruments and their corresponding values.

Table of market prices for various commodities and goods, including different types of flour, oil, and other goods.

Table of market prices for various commodities and goods, including different types of flour, oil, and other goods.

FAITS DIVERS.

Température du 2 février 1897. Thermomètre: 10 degrés Celsius. Baromètre: 760 mm.

FAITS DIVERS.

Température du 2 février 1897. Thermomètre: 10 degrés Celsius. Baromètre: 760 mm.

FAITS DIVERS.

Température du 2 février 1897. Thermomètre: 10 degrés Celsius. Baromètre: 760 mm.

FAITS DIVERS.

Température du 2 février 1897. Thermomètre: 10 degrés Celsius. Baromètre: 760 mm.

FAITS DIVERS.

Température du 2 février 1897. Thermomètre: 10 degrés Celsius. Baromètre: 760 mm.

FAITS DIVERS.

Température du 2 février 1897. Thermomètre: 10 degrés Celsius. Baromètre: 760 mm.

FAITS DIVERS.

Température du 2 février 1897. Thermomètre: 10 degrés Celsius. Baromètre: 760 mm.

FAITS DIVERS.

Température du 2 février 1897. Thermomètre: 10 degrés Celsius. Baromètre: 760 mm.

FAITS DIVERS.

Température du 2 février 1897. Thermomètre: 10 degrés Celsius. Baromètre: 760 mm.

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leur articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales.

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leur articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales.

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leur articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales.

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leur articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales.

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leur articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales.

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leur articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales.

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leur articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales.

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leur articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales.

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leur articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales.

FEUILLETON.

Un Dramatique Histoire.

Grand Roman Inédit.

Deuxième Partie.

III

LA COMTESSE D'HARTVELDE.

Suite.

On le voyait, aussi, en concours agricole, à l'exposition des chiens, à l'exposition d'horticulture, c'est-à-dire chaque fois qu'il avait un prétexte plausible de se rendre à Paris; mais il y demeurait toujours plus longtemps que ne l'aurait nécessité une simple visite d'exposition; et, pour peu que sa mère eût commandé à faire exécuter dans la capitale, des fêtes de seize ans, il était toujours prêt à y rendre.

Et, lorsque, quelques minutes plus tard on déposait, dans le cabinet de toilette de la comtesse, les gants et les boîtes de parfumerie rapportés par son fils, elle dit simplement: — Ah! M. Maxime est arrivé. — Oui, madame la comtesse. Et elle ne se dépecha aucunement. Rien du reste, ne l'aurait troublée quand elle s'habillait.

Si elle n'aimait que modérément son mari, si même elle le considérait un peu comme un fantoche, sa affection qu'elle portait à son fils était très tranquille, elle avait un motif pour elle et pour sa beauté la plus abnégative tendresse. Comme elle était mariée à dix-sept ans, il n'en manquait de deux

années environ qu'elle atteignit la quarantaine; et elle pouvait avoir un grand fils de vingt ans et paraître une très jeune femme. Elle était d'origine normande, d'une famille illustre remontant, avec une parfaite authenticité, à un compagnon de Guillaume le Conquérant.

Elle avait un visage aux grands traits réguliers, au nez légèrement courbé, au front haut, une bouche fine, quelque peu sévère, d'admirables épaules, une taille encore de jeune fille; mais ce qu'il y avait de plus adorable chez elle, c'était une chevelure de soie, d'une antique teinte d'or pâle qui l'eût fait ressembler à une créature céleste sans ce regard de charbon, peut-être encore plus troublant chez elle que chez son fils.

Avant de passer la robe à demi montante, qu'elle allait mettre ce soir, elle se contempla, longue et psyché à trois glaces; et, les yeux mi-clos, elle savoura, à l'envie, tous les hommages dont elle allait être l'objet pendant cette saison des chasses, tous les conquérants qu'elle allait voir à ses pieds, les jaloux qu'elle allait exciter chez ses amis.

Et pourtant, pas plus cette année que les précédentes, son mari n'aurait rien à lui reprocher; elle demeurait, comme toujours, l'impeccable comtesse d'Hartvelde. Oh! pas par respect pour la fidélité conjugale, pas par esprit religieux, à peine par sentiment d'honneur, mais en raison du culte qu'elle rendait à sa par-

sonne. — Pas un n'aura ça, ça! Et elle fit claquer l'ongle de son ponce contre ses dents. Puis, à regret, elle enferma sa poitrine sous son corsage qui ne la laissait que deviner. Un de ses plus grands plaisirs était de se décoller entièrement et d'attaler des désirs dans les yeux des hommes, tandis que son regard à elle, son regard froid dit: — Jamais!... Jamais!... Jamais!

On frappa, en ce moment, discrètement, à sa porte. — C'est toi, petit? — Oui, maman. — Une minute, s'il te plaît. Elle se hâta de passer sa jupe, agrafa, et elle mettait déjà ses bijoux; car il n'était pas jusqu'à l'hommage de son fils dont elle ne fit gourdement, et elle aimait à se montrer à lui, toute prête à recevoir ses vives invitations. Embrasser son fils une minute plutôt qu'il ne valait pas un sacrifice de coquetterie.

Maxime, de son côté, avait un penchant tout naturel à flatter les manies de sa mère, surtout lorsque, comme ce jour-là, son voyage à Paris se soldait par une somme assez ronde à envoyer à des créanciers de cercle, ses banquiers habituels.

Et quand enfin sa mère lui permit de pénétrer chez elle, il commença par lui envoyer un baiser du bout des doigts, mais un baiser qui n'était qu'un compliment. — Très chic, maman!

Et de la main, il décrivait la



SIR JULIAN PAUNCEFOTE, Ministre d'Angleterre à Washington, d'après sa dernière photographie.

TRIBUNAUX.

Cour Civile de District. Les conclusions suivantes ont été adoptées: Antonio Augusto, Joseph Michel Bilgery, Georges Jones et W. A. Becher, Belton et Wall, défendeurs, de la N. O. Co-operative Banking Association vs Victor Mansbrouck—réclamation de \$1,450 sur des billets.

Cour Civile de District. Les conclusions suivantes ont été adoptées: Antonio Augusto, Joseph Michel Bilgery, Georges Jones et W. A. Becher, Belton et Wall, défendeurs, de la N. O. Co-operative Banking Association vs Victor Mansbrouck—réclamation de \$1,450 sur des billets.

Cour Civile de District. Les conclusions suivantes ont été adoptées: Antonio Augusto, Joseph Michel Bilgery, Georges Jones et W. A. Becher, Belton et Wall, défendeurs, de la N. O. Co-operative Banking Association vs Victor Mansbrouck—réclamation de \$1,450 sur des billets.

Cour Civile de District. Les conclusions suivantes ont été adoptées: Antonio Augusto, Joseph Michel Bilgery, Georges Jones et W. A. Becher, Belton et Wall, défendeurs, de la N. O. Co-operative Banking Association vs Victor Mansbrouck—réclamation de \$1,450 sur des billets.

Cour Civile de District. Les conclusions suivantes ont été adoptées: Antonio Augusto, Joseph Michel Bilgery, Georges Jones et W. A. Becher, Belton et Wall, défendeurs, de la N. O. Co-operative Banking Association vs Victor Mansbrouck—réclamation de \$1,450 sur des billets.

Cour Civile de District. Les conclusions suivantes ont été adoptées: Antonio Augusto, Joseph Michel Bilgery, Georges Jones et W. A. Becher, Belton et Wall, défendeurs, de la N. O. Co-operative Banking Association vs Victor Mansbrouck—réclamation de \$1,450 sur des billets.

Cour Civile de District. Les conclusions suivantes ont été adoptées: Antonio Augusto, Joseph Michel Bilgery, Georges Jones et W. A. Becher, Belton et Wall, défendeurs, de la N. O. Co-operative Banking Association vs Victor Mansbrouck—réclamation de \$1,450 sur des billets.

Cour Civile de District. Les conclusions suivantes ont été adoptées: Antonio Augusto, Joseph Michel Bilgery, Georges Jones et W. A. Becher, Belton et Wall, défendeurs, de la N. O. Co-operative Banking Association vs Victor Mansbrouck—réclamation de \$1,450 sur des billets.

Cour Civile de District. Les conclusions suivantes ont été adoptées: Antonio Augusto, Joseph Michel Bilgery, Georges Jones et W. A. Becher, Belton et Wall, défendeurs, de la N. O. Co-operative Banking Association vs Victor Mansbrouck—réclamation de \$1,450 sur des billets.

TRIBUNAUX.

Cour Civile de District. Les conclusions suivantes ont été adoptées: Antonio Augusto, Joseph Michel Bilgery, Georges Jones et W. A. Becher, Belton et Wall, défendeurs, de la N. O. Co-operative Banking Association vs Victor Mansbrouck—réclamation de \$1,450 sur des billets.

Cour Civile de District. Les conclusions suivantes ont été adoptées: Antonio Augusto, Joseph Michel Bilgery, Georges Jones et W. A. Becher, Belton et Wall, défendeurs, de la N. O. Co-operative Banking Association vs Victor Mansbrouck—réclamation de \$1,450 sur des billets.

Cour Civile de District. Les conclusions suivantes ont été adoptées: Antonio Augusto, Joseph Michel Bilgery, Georges Jones et W. A. Becher, Belton et Wall, défendeurs, de la N. O. Co-operative Banking Association vs Victor Mansbrouck—réclamation de \$1,450 sur des billets.

Cour Civile de District. Les conclusions suivantes ont été adoptées: Antonio Augusto, Joseph Michel Bilgery, Georges Jones et W. A. Becher, Belton et Wall, défendeurs, de la N. O. Co-operative Banking Association vs Victor Mansbrouck—réclamation de \$1,450 sur des billets.

Cour Civile de District. Les conclusions suivantes ont été adoptées: Antonio Augusto, Joseph Michel Bilgery, Georges Jones et W. A. Becher, Belton et Wall, défendeurs, de la N. O. Co-operative Banking Association vs Victor Mansbrouck—réclamation de \$1,450 sur des billets.

Cour Civile de District. Les conclusions suivantes ont été adoptées: Antonio Augusto, Joseph Michel Bilgery, Georges Jones et W. A. Becher, Belton et Wall, défendeurs, de la N. O. Co-operative Banking Association vs Victor Mansbrouck—réclamation de \$1,450 sur des billets.

Cour Civile de District. Les conclusions suivantes ont été adoptées: Antonio Augusto, Joseph Michel Bilgery, Georges Jones et W. A. Becher, Belton et Wall, défendeurs, de la N. O. Co-operative Banking Association vs Victor Mansbrouck—réclamation de \$1,450 sur des billets.

Cour Civile de District. Les conclusions suivantes ont été adoptées: Antonio Augusto, Joseph Michel Bilgery, Georges Jones et W. A. Becher, Belton et Wall, défendeurs, de la N. O. Co-operative Banking Association vs Victor Mansbrouck—réclamation de \$1,450 sur des billets.

Cour Civile de District. Les conclusions suivantes ont été adoptées: Antonio Augusto, Joseph Michel Bilgery, Georges Jones et W. A. Becher, Belton et Wall, défendeurs, de la N. O. Co-operative Banking Association vs Victor Mansbrouck—réclamation de \$1,450 sur des billets.

ROYAL BAKING POWDER advertisement with logo and text: ABSOLUTELY PURE. Celebrated by a grand official... ROYAL BAKING POWDER CO. New York.